LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

Amendement relatif à l'étude des moyens nécessaires au renforcement du pouvoir d'intervention des conseils de quartier

Rattaché à la délibération 2026 DDCT 171

Déposé par Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-10-1, L. 2511-36-1, L. 2511-37, L. 2511-38 et L. 2511-39-1 à L. 2511-41 ; »

Vu le projet de délibération 2026 DDCT 171 relatif au cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales pour 2027 ;

Considérant que la souveraineté populaire doit pouvoir s'exercer au quotidien, par l'intervention directe des habitantes et habitants dans les décisions qui concernent leur quartier ;

Considérant que les conseils de quartier doivent disposer de moyens leur permettant de construire des projets, de participer aux choix d'aménagement et de suivre l'action des services publics ;

Considérant que les inégalités de revenus, de temps disponible et d'accès à l'information constituent des obstacles à la participation démocratique, auxquels la collectivité doit apporter des réponses concrètes ;

Considérant que la création de Maisons de quartier, cogérées avec les conseils de quartier, permettrait de réunir des espaces de rencontre, d'éducation populaire et de participation citoyenne ainsi que des services publics de proximité ;

Considérant que cette ambition nécessite d'étudier conjointement les moyens de fonctionnement, les investissements et l'accompagnement par les services municipaux, sans transférer aux habitantes et habitants les responsabilités et les charges qui incombent à la puissance publique ;

Le projet de délibération est ainsi amendé :

Il est ajouté un article 3 ainsi rédigé :

« Article 3 : Afin de préparer les dotations de l'exercice 2028, la Ville de Paris engage en 2027 une étude des conditions financières, matérielles et juridiques permettant de renforcer les capacités d'initiative et d'intervention des conseils de quartier.

Cette étude est conduite avec les services compétents, les mairies d'arrondissement et les représentants des conseils de quartier, dans le cadre d'un groupe de travail associant l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris.

Elle porte notamment sur les moyens de fonctionnement relevant de la dotation d'animation locale, les besoins d'investissement, les conditions de cogestion de lieux de proximité et une nouvelle répartition des moyens, comprenant un socle garanti par conseil de quartier et un complément tenant compte de la population et des difficultés sociales.

L'étude présente plusieurs scénarios chiffrés, les moyens humains nécessaires et les possibilités d'expérimentation dès 2028.

Ses conclusions sont rendues publiques et présentées au Conseil de Paris au plus tard en septembre 2027, avant l'examen du cadre de répartition des dotations et du budget primitif pour 2028. »